



Pourquoi devrais-je être pénalisé alors que je ne demande que l'application de la loi ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 18 mars 2009

J'ai demandé à mon employeur de faire appliquer l'interdiction de fumer dans l'établissement ou je travaille (il autorise la consommation de tabac au nom de la paix sociale selon ses dires). Il m'a répondu qu'il le ferait mais que je devais m'attendre à supporter le mécontentement des fumeurs, voire envisager de demander ma mutation pour un autre centre.

Pourquoi devrais-je être pénalisé alors que je ne demande que l'application de la loi.

Je suis terriblement isolé et me tourne vers vous pour un ultime recours.

Je vous remercie par avance pour vos précieux conseils.

Réponse :

Cette situation est parfaitement anormale, mais en l'absence de renseignements suffisants pour analyser votre cas, il nous est difficile de vous apporter une aide appropriée. Il nous faudrait, en effet, connaître la nature de l'activité pratiquée dans ce centre, le nombre, même approximatif, de ses salariés ainsi que la dénomination des organes de représentation du personnel.